

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

Objet de la délibération

Finances - Débat d'orientation budgétaire
DOB 2025 – Nomenclature Budgétaire M57.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Présent(s) : Mme Virginie Wiert, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse, Mme
Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhayé, Mr Michel
Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme
Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine Cagnard
donne procuration à Mme Dominique Cardon.**

Comme en dispose l'article L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, « pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. ».

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence d'un rapport sur la base duquel se tient ce débat.

Après avoir présenté à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2025, Madame la Vice-Présidente Déléguée invite le Conseil d'Administration :

- * à procéder au débat d'orientation budgétaire ;
- * à acter par un vote la tenue du débat sur la présentation du ROB.

Le rapport est présenté en annexe.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

